

FICHE de SYNTHÈSE N° 1
**PRAIRIES DE FAUCHE LONGUEMENT
 INONDABLES**

Type d'enjeux :

Flore remarquable
 Richesse floristique
 Habitats favorables à la reproduction des oiseaux

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIÉS

37.2 : Groupements fauchés
 longuement inondables

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : bas niveau topographique, sur des zones longuement inondables

Association végétale : *Oenanthe fistulosae* – *Caricetum vulpinae* Trivaudey 89
 (groupements fauchés longuement inondables)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

- Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*)
- Laîche des renards (*Carex vulpina*)
- Héléocharis des marais (*Eleocharis palustris*)
- Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*)
- petite Douve (*Ranunculus flammula*)
- Stellaire des marais (*Stellaria palustris*)
- Jonc diffus (*Juncus effusus*)
- Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*)



Photo : Nicolas TERREL

VARIATIONS DE L'HABITAT

Prairies à Gratiolles (*Gratiolo-Oenanthe fistulosae* De Foucault 84) du cours inférieur apparaissant de façon sporadique le long du cours moyen
 Prairies à Laîches des renards (*Oenanthe fistulosae* – *Caricetum vulpinae* Trivaudey 89) au sein du cours moyen de la Saône

ÉVOLUTION DE L'HABITAT

Dérive de la fauche des formes les plus humides des mégaphorbiaies, voire des cariçaies ou glycériaies
 Disparaît sous l'action du piétinement en évoluant vers le *Rumici – Alopecuretum geniculati*.

INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DE L'HABITAT

Valorisation en fauche plus ou moins tardive à cause du ressuyage lent des sols et du retard de maturation de l'herbe. Le foin issu de ces prairies est en général de très bonne qualité.

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Malgré leur superficie assez restreinte dans le Val de Saône haut-saônois, ces groupements longuement inondables constituent l'un des intérêts majeurs de la végétation alluviale du site Natura 2000. Ils abritent une flore remarquable, avec notamment la Gratiolle officinale (protection nationale), la Stellaire des marais (protection régionale) et l'Oenanthe fistuleuse.

Fauchées généralement plus tardivement que les autres prairies du lit majeur, elles assurent des zones de refuges très importantes pour la faune (notamment pour le Rôle de genêts).

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et les contrats Natura 2000 (Mesures spécifiques généralement adaptées à des milieux difficilement valorisables par l'agriculture ou la sylviculture).

En outre, Natura 2000 ne se substituera pas aux textes de lois et règlements français, la procédure s'appuiera sur le cadre légal national existant.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, sera un moyen pour garantir la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF A – Conserver les prairies naturelles inondables et le bocage associé en conciliant rentabilité et qualité écologique

Si l'objectif prioritaire sur les prairies reste la stabilisation voire l'accroissement de leur surface actuelle, une priorité sera donnée aux moyens contribuant à favoriser la biodiversité et le développement de la flore et de l'avifaune prairiales. Un effort pour maintenir et encourager les pratiques mixtes de fauche et de pâture sera à privilégier.

En complément, une démarche incitative à la reconversion de cultures ou de peupleraies en prairie pourra être menée sur les parcelles qui contribuent le plus au morcellement des grandes entités prairiales.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

A-pra1a ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage avec réduction de la fertilisation

A-pra1b ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage

A-pra2a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra2b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra3a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet

A-pra3b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet

A-pra3c ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 août (bandes refuges)

A-pra4 ⇒ Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie

A-pra5 ⇒ Gestion écologique des zones d'expansion de crues (= nettoyage des prairies)

A-pra6 ⇒ Non utilisation de milieux fragiles

A-pra7a ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable (zones inondables et zones humides)

A-pra7b ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable avec absence de fertilisation (zones inondables et zones humides)

A-pra8 ⇒ Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

A-pra9 ⇒ Reconversion des terres arables en herbages extensifs

A-pra10 ⇒ Utilisation d'une barre d'effarouchement pendant la fauche

A-pra11 ⇒ Pour les boisements à base d'essences non autochtones* isolés en milieu ouvert, mise en place d'un programme d'incitation à la reconversion en prairies

FON ⇒ Veille et maîtrise foncières

REG ⇒ Réglementation des boisements : Aide à la mise en place ou à la réactualisation d'une réglementation des boisements dans les communes du site

A-hai1 ⇒ Plantation et entretien d'une haie et pose d'une clôture pour mise en défens

A-hai2 ⇒ Réhabilitation de haies

A-hai3 ⇒ Entretien des haies

FICHE de SYNTHÈSE N° 2
CARIÇAIES A LAÏCHES AIGUËS

Type d'enjeux :

Flore remarquable
Habitats favorables à la reproduction des oiseaux
Invertébrés
Amphibiens

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIÉS

53.212 : Cariçaies à Laïches
aiguës

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : après les roselières dans les séries d'atterrissement ou au niveau de fossés, émergence dominante

Association végétale : *Caricetum gracilis* Tüxen 38 (Cariçaies à laïches aiguës)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Laïche aiguë (*Carex acuta* = *gracilis*)
Héléocharis des marais (*Eleocharis palustris*)
Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*)
Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*) (rare dans la Val de Saône)

Grande Glycérie (*Glyceria maxima*)



Photo : Pascal COLLIN

VARIATIONS DE L'HABITAT

Parfois peuplements monospécifiques
Glycériaies à *Glyceria maxima* (*Glycerietum maximae* Hueck 31) dans les milieux très eutrophes à forte variation du niveau d'eau

EVOLUTION DE L'HABITAT

Succède aux roselières basses dans les séries d'atterrissement. Evolution en absence d'entretien vers des formations boisées (saulaies)

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Valorisation aléatoire : l'omniprésence des carex due à l'importante hydromorphie des sols ne conduit pas à la réalisation de foin de bonne qualité. Utilisation possible en stabulation en accompagnement de la paille.

INTERET ECOLOGIQUE

Cette formation peut abriter quelques plantes rares et protégées comme l'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*). C'est un biotope de reproduction pour de nombreuses espèces animales : Odonates, Amphibiens, et certaines espèces d'oiseaux comme la Marouette ponctuée.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et les contrats Natura 2000 (Mesures spécifiques généralement adaptées à des milieux difficilement valorisables par l'agriculture ou la sylviculture).

En outre, Natura 2000 ne se substituera pas aux textes de lois et règlements français, la procédure s'appuiera sur le cadre légal national existant.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, sera un moyen pour garantir la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF A – Conserver les prairies naturelles inondables et le bocage associé en conciliant rentabilité et qualité écologique

Si l'objectif prioritaire sur les prairies reste la stabilisation voire l'accroissement de leur surface actuelle, une priorité sera donnée aux moyens contribuant à favoriser la biodiversité et le développement de la flore et de l'avifaune prairiales. Un effort pour maintenir et encourager les pratiques mixtes de fauche et de pâture sera à privilégier.

En complément, une démarche incitative à la reconversion de cultures ou de peupleraies en prairie pourra être menée sur les parcelles qui contribuent le plus au morcellement des grandes entités prairiales.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

A-pra1a ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage avec réduction de la fertilisation

A-pra1b ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage

A-pra2a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra2b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra3a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet

A-pra3b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet

A-pra3c ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 août (bandes refuges)

A-pra4 ⇒ Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie

A-pra5 ⇒ Gestion écologique des zones d'expansion de crues (= nettoyage des prairies)

A-pra6 ⇒ Non utilisation de milieux fragiles

A-pra7a ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable (zones inondables et zones humides)

A-pra7b ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable avec absence de fertilisation (zones inondables et zones humides)

A-pra8 ⇒ Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

A-pra9 ⇒ Reconversion des terres arables en herbages extensifs

A-pra10 ⇒ Utilisation d'une barre d'effarouchement pendant la fauche

A-pra11 ⇒ Pour les boisements à base d'essences non autochtones* isolés en milieu ouvert, mise en place d'un programme d'incitation à la reconversion en prairies

FON ⇒ Veille et maîtrise foncières

REG ⇒ Réglementation des boisements : Aide à la mise en place ou à la réactualisation d'une réglementation des boisements dans les communes du site

A-hai1 ⇒ Plantation et entretien d'une haie et pose d'une clôture pour mise en défens

A-hai2 ⇒ Réhabilitation de haies

A-hai3 ⇒ Entretien des haies

FICHE de SYNTHÈSE N° 3
PRAIRIES RÉGULIÈREMENT INONDÉES A
SÉNEÇON AQUATIQUE

Type d'enjeux :

Habitats favorables à la reproduction des oiseaux
 Richesse floristique élevée
 Habitats agropastoraux dominants du Val de Saône

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIÉS

37.214 : Prairies à Séneçon aquatique

DESCRIPTEURS ÉCOLOGIQUES

Conditions écologiques : niveau topographique moyen, sur sols inondés périodiquement mais rapidement ressuyés

Association végétale : *Senecio aquatici* – *Brometum racemosi* Tüxen & Preising 51
 (prairies de fauche mésoneutrophiles à Séneçon aquatique et Brome à grappes)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Séneçon aquatique (*Senecio aquaticus*)
 Brome en grappes (*Bromus racemosus*)
 Achillée ptarmique (*Achillea ptarmica*)
 Fenouil-des-chevaux (*Silaum silaus*)
 Jonc épars (*Juncus effusus*)...

Scorsonère humble (*Scorzonera humilis*)
 Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*)



Photo : Pascal COLLIN

VARIATIONS DE L'HABITAT

Sous-association typique (relativement pauvre en espèces mésotrophes)
 Sous-association mésotrophe à Scorsonère humble et Jonc aggloméré

ÉVOLUTION DE L'HABITAT

Provient de la fauche régulière des mégaphorbiaies d'origine.
 Evolution vers les prés inondables (*Hordeo-Lolietum*) par pâturage, et retour à la mégaphorbiaie par abandon de la fauche

INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DE L'HABITAT

Ces prairies à forte potentialité agronomique régressent au profit de cultures ou font souvent l'objet d'un pâturage trop intensif. La conduite en fauche donne du foin de bonne qualité.

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Très répandues dans le Val de Saône, les prairies de fauche de niveau topographique moyen présentent une grande richesse floristique et constituent un habitat essentiel pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Râle de genêts, le Courlis cendré et divers passereaux. De plus, par leur superficie, elles présentent un intérêt primordial dans la physionomie générale du Val de Saône.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et les contrats Natura 2000 (Mesures spécifiques généralement adaptées à des milieux difficilement valorisables par l'agriculture ou la sylviculture).

En outre, Natura 2000 ne se substituera pas aux textes de lois et règlements français, la procédure s'appuiera sur le cadre légal national existant.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, sera un moyen pour garantir la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF A – Conserver les prairies naturelles inondables et le bocage associé en conciliant rentabilité et qualité écologique

Si l'objectif prioritaire sur les prairies reste la stabilisation voire l'accroissement de leur surface actuelle, une priorité sera donnée aux moyens contribuant à favoriser la biodiversité et le développement de la flore et de l'avifaune prairiales. Un effort pour maintenir et encourager les pratiques mixtes de fauche et de pâture sera à privilégier.

En complément, une démarche incitative à la reconversion de cultures ou de peupleraies en prairie pourra être menée sur les parcelles qui contribuent le plus au morcellement des grandes entités prairiales.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

A-pra1a ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage avec réduction de la fertilisation

A-pra1b ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage

A-pra2a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra2b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra3a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet

A-pra3b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet

A-pra3c ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 août (bandes refuges)

A-pra4 ⇒ Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie

A-pra5 ⇒ Gestion écologique des zones d'expansion de crues (= nettoyage des prairies)

A-pra6 ⇒ Non utilisation de milieux fragiles

A-pra7a ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable (zones inondables et zones humides)

A-pra7b ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable avec absence de fertilisation (zones inondables et zones humides)

A-pra8 ⇒ Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

A-pra9 ⇒ Reconversion des terres arables en herbages extensifs

A-pra10 ⇒ Utilisation d'une barre d'effarouchement pendant la fauche

A-pra11 ⇒ Pour les boisements à base d'essences non autochtones* isolés en milieu ouvert, mise en place d'un programme d'incitation à la reconversion en prairies

FON ⇒ Veille et maîtrise foncières

REG ⇒ Réglementation des boisements : Aide à la mise en place ou à la réactualisation d'une réglementation des boisements dans les communes du site

A-hai1 ⇒ Plantation et entretien d'une haie et pose d'une clôture pour mise en défens

A-hai2 ⇒ Réhabilitation de haies

A-hai3 ⇒ Entretien des haies

Site Natura 2000 « Vallée de la Saône » n° FR 43 01 342

FICHE de SYNTHÈSE N° 4
**GROUPEMENTS A HAUTES HERBES
RAREMENT FAUCHEES**

Type d'enjeux :

Reproduction des oiseaux
Invertébrés

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIES

37 : Mégaphorbiaies neutroclines

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : lisières de ripisylves et dépressions prairiales délaissées par les activités agropastorales

Association végétale : *Cirsio oleracei – Filipenduletum ulmariae*
Chouard 26 (mégaphorbiaies neutroclines)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)
Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*)
Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*)
Populage (*Caltha palustris*)
Liseron des haies (*Calystegia sepium*)



Photo : CSNB

VARIATIONS DE L'HABITAT

EVOLUTION DE L'HABITAT

Dérive à l'origine du défrichement des ripisylves
Dérive secondairement de l'abandon des prairies par les activités agropastorales

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Valorisation difficile de ces prairies de bas niveau topographique.

INTERET ECOLOGIQUE

Les mégaphorbiaies n'occupent actuellement qu'une superficie très restreinte au sein du Val de Saône. Elles peuvent cependant constituer un milieu d'élection pour plusieurs espèces d'oiseaux et de nombreux insectes.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et les contrats Natura 2000 (Mesures spécifiques généralement adaptées à des milieux difficilement valorisables par l'agriculture ou la sylviculture).

En outre, Natura 2000 ne se substituera pas aux textes de lois et règlements français, la procédure s'appuiera sur le cadre légal national existant.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, sera un moyen pour garantir la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF A – Conserver les prairies naturelles inondables et le bocage associé en conciliant rentabilité et qualité écologique

Si l'objectif prioritaire sur les prairies reste la stabilisation voire l'accroissement de leur surface actuelle, une priorité sera donnée aux moyens contribuant à favoriser la biodiversité et le développement de la flore et de l'avifaune prairiales. Un effort pour maintenir et encourager les pratiques mixtes de fauche et de pâture sera à privilégier.

En complément, une démarche incitative à la reconversion de cultures ou de peupleraies en prairie pourra être menée sur les parcelles qui contribuent le plus au morcellement des grandes entités prairiales.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

A-pra1a ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage avec réduction de la fertilisation

A-pra1b ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage

A-pra2a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra2b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra3a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet

A-pra3b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet

A-pra3c ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 août (bandes refuges)

A-pra4 ⇒ Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie

A-pra5 ⇒ Gestion écologique des zones d'expansion de crues (= nettoyage des prairies)

A-pra6 ⇒ Non utilisation de milieux fragiles

A-pra7a ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable (zones inondables et zones humides)

A-pra7b ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable avec absence de fertilisation (zones inondables et zones humides)

A-pra8 ⇒ Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

A-pra9 ⇒ Reconversion des terres arables en herbages extensifs

A-pra10 ⇒ Utilisation d'une barre d'effarouchement pendant la fauche

A-pra11 ⇒ Pour les boisements à base d'essences non autochtones* isolés en milieu ouvert, mise en place d'un programme d'incitation à la reconversion en prairies

FON ⇒ Veille et maîtrise foncières

REG ⇒ Réglementation des boisements : Aide à la mise en place ou à la réactualisation d'une réglementation des boisements dans les communes du site

A-hai1 ⇒ Plantation et entretien d'une haie et pose d'une clôture pour mise en défens

A-hai2 ⇒ Réhabilitation de haies

A-hai3 ⇒ Entretien des haies

Site Natura 2000 « Vallée de la Saône » n° FR 43 01 342

FICHE de SYNTHÈSE N° 5
**PRAIRIES PATUREES LONGUEMENT
INONDABLES**

Type d'enjeu :

Pas d'enjeu majeur

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIES

37 : Prés longuement inondables

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : bas niveau topographique, sur des zones longuement inondables

Association végétale : *Rumici crispi – Alopecuretum geniculati* Tüxen 50 (prés longuement inondables)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*)
Laîche poilue (*Carex hirta*)
Potentille rampante (*Potentilla reptans*)
Potentille ansérine (*Potentilla anserina*)
Oseille crépue (*Rumex crispus*)
grand Plantain (*Plantago major*)

Pâturin annuel (*Poa annua*)
Renouée poivre d'eau (*Polygonum hydropiper*)



Photo : ENC

VARIATIONS DE L'HABITAT

variante surpiétinée à tapis végétal déstructuré et espèces pionnières thérophytes comme le Pâturin annuel et la Renouée poivre d'eau

EVOLUTION DE L'HABITAT

Dérive du pâturage soutenu de l'*Oenanthe - Caricetum vulpinae* ou du *Gratiolo - Oenanthe fistulosae*.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Prairies à fort potentiel agronomique mais valorisation retardé par leur inondabilité importante.

INTERET ECOLOGIQUE

Cet habitat appauvri par le pâturage ne présente pas d'enjeu majeur.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et les contrats Natura 2000 (Mesures spécifiques généralement adaptées à des milieux difficilement valorisables par l'agriculture ou la sylviculture).

En outre, Natura 2000 ne se substituera pas aux textes de lois et règlements français, la procédure s'appuiera sur le cadre légal national existant.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, sera un moyen pour garantir la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF A – Conserver les prairies naturelles inondables et le bocage associé en conciliant rentabilité et qualité écologique

Si l'objectif prioritaire sur les prairies reste la stabilisation voire l'accroissement de leur surface actuelle, une priorité sera donnée aux moyens contribuant à favoriser la biodiversité et le développement de la flore et de l'avifaune prairiales. Un effort pour maintenir et encourager les pratiques mixtes de fauche et de pâture sera à privilégier.

En complément, une démarche incitative à la reconversion de cultures ou de peupleraies en prairie pourra être menée sur les parcelles qui contribuent le plus au morcellement des grandes entités prairiales.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

A-pra1a ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage avec réduction de la fertilisation

A-pra1b ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage

A-pra2a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra2b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra3a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet

A-pra3b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet

A-pra3c ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 août (bandes refuges)

A-pra4 ⇒ Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie

A-pra5 ⇒ Gestion écologique des zones d'expansion de crues (= nettoyage des prairies)

A-pra6 ⇒ Non utilisation de milieux fragiles

A-pra7a ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable (zones inondables et zones humides)

A-pra7b ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable avec absence de fertilisation (zones inondables et zones humides)

A-pra8 ⇒ Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

A-pra9 ⇒ Reconversion des terres arables en herbages extensifs

A-pra10 ⇒ Utilisation d'une barre d'effarouchement pendant la fauche

A-pra11 ⇒ Pour les boisements à base d'essences non autochtones* isolés en milieu ouvert, mise en place d'un programme d'incitation à la reconversion en prairies

FON ⇒ Veille et maîtrise foncières

REG ⇒ Réglementation des boisements : Aide à la mise en place ou à la réactualisation d'une réglementation des boisements dans les communes du site

A-hai1 ⇒ Plantation et entretien d'une haie et pose d'une clôture pour mise en défens

A-hai2 ⇒ Réhabilitation de haies

A-hai3 ⇒ Entretien des haies

FICHE de SYNTHÈSE N° 6
PRAIRIES PATUREES TRES HUMIDES

Type d'enjeux :

Importance écologique moindre

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIES

37 : Prés hygrophiles à joncs

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : sols argileux tassés et longuement anoxiques

Association végétale : *Juncus inflexi* – *Menthetum longifoliae* Lohm 53 (Prés hygro-neutrophiles à joncs)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Jonc des jardiniers (*Juncus inflexus*)
 Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*)
 Jonc diffus (*Juncus effusus*)
 Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*)
 Lychnis fleur de coucou (*Silene flos-cuculi*)
 Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*)
 Houlique laineuse (*Holcus lanatus*)
 Pâturin commun (*Poa trivialis*)

Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*)



Photo : Julien CORGET

VARIATIONS DE L'HABITAT

Relayé sur les alluvions siliceuses de la Basse Lanterne par le pré mésotrophe à *Juncus acutiflorus* (*Juncus acutiflori* – *Cynosuretum cristati* sous-association à *Juncus inflexus*)

EVOLUTION DE L'HABITAT

Dérive du *Senecio-Brometum* par tassement induit par un piétinement continu.
 Semble évoluer vers un retour à la mégaphorbiaie en absence de toute pratique agropastorale.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

L'hydromorphie importante des sols retarde souvent la mise au pré et oblige à la conduite de la parcelle en pâturage extensif.

INTERET ECOLOGIQUE

Ce groupement à la physionomie typique apparaît de façon plus sporadique que les précédents dans le Val de Saône et son importance écologique est moindre.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et les contrats Natura 2000 (Mesures spécifiques généralement adaptées à des milieux difficilement valorisables par l'agriculture ou la sylviculture).

En outre, Natura 2000 ne se substituera pas aux textes de lois et règlements français, la procédure s'appuiera sur le cadre légal national existant.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, sera un moyen pour garantir la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF A – Conserver les prairies naturelles inondables et le bocage associé en conciliant rentabilité et qualité écologique

Si l'objectif prioritaire sur les prairies reste la stabilisation voire l'accroissement de leur surface actuelle, une priorité sera donnée aux moyens contribuant à favoriser la biodiversité et le développement de la flore et de l'avifaune prairiales. Un effort pour maintenir et encourager les pratiques mixtes de fauche et de pâture sera à privilégier.

En complément, une démarche incitative à la reconversion de cultures ou de peupleraies en prairie pourra être menée sur les parcelles qui contribuent le plus au morcellement des grandes entités prairiales.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

A-pra1a ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage avec réduction de la fertilisation

A-pra1b ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage

A-pra2a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra2b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra3a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet

A-pra3b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet

A-pra3c ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 août (bandes refuges)

A-pra4 ⇒ Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie

A-pra5 ⇒ Gestion écologique des zones d'expansion de crues (= nettoyage des prairies)

A-pra6 ⇒ Non utilisation de milieux fragiles

A-pra7a ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable (zones inondables et zones humides)

A-pra7b ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable avec absence de fertilisation (zones inondables et zones humides)

A-pra8 ⇒ Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

A-pra9 ⇒ Reconversion des terres arables en herbages extensifs

A-pra10 ⇒ Utilisation d'une barre d'effarouchement pendant la fauche

A-pra11 ⇒ Pour les boisements à base d'essences non autochtones* isolés en milieu ouvert, mise en place d'un programme d'incitation à la reconversion en prairies

FON ⇒ Veille et maîtrise foncières

REG ⇒ Réglementation des boisements : Aide à la mise en place ou à la réactualisation d'une réglementation des boisements dans les communes du site

A-hai1 ⇒ Plantation et entretien d'une haie et pose d'une clôture pour mise en défens

A-hai2 ⇒ Réhabilitation de haies

A-hai3 ⇒ Entretien des haies

FICHE de SYNTHÈSE N° 7
PRAIRIES PATUREES HUMIDES

Type d'enjeux :

Richesse floristique élevée
Flore remarquable
Habitats favorables à la reproduction des oiseaux
habitats agropastoraux dominants du Val de Saône

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIES

37 : Prés calcicoles à Orge faux-seigle

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : niveau topographique moyen, sur sols inondés périodiquement mais rapidement ressuyés

Association végétale : *Hordeo secalini* – *Lolietum perennis* De Foucault 84 (prés calcicoles à Orge faux-seigle)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*)
Ivraie vivace (*Lolium perenne*)
Potentille rampante (*Potentilla reptans*)
grand Plantain (*Plantago major*)
Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)
Scorsonère humble (*Scorzonera humilis*)
petite Douve (*Ranunculus flammula*)
Laîche distique (*Carex disticha*)
Stellaire des marais (*Stellaria palustris*)



Photo : Nicolas TERREL

VARIATIONS DE L'HABITAT

Parfois, l'accumulation d'éléments fins provoque une baisse de la porosité du sol, l'*Hordeo-Lolietum* cède la place à un groupement original à Joncs, favorisé par le tassement et l'augmentation d'humidité qui en résultent.

EVOLUTION DE L'HABITAT

Dérive du pâturage des formes les moins humides du *Senecio aquatici* – *Brometum racemosi*
Reconstitution progressive de la mégaphorbiaie en cas d'abandon de toute pression anthropique

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Comme les prairies à séneçons aquatiques, les prés à Orge faux-seigle recouvrent de grandes superficies sur le lit majeur et comptent parmi les habitats agropastoraux les plus typiques du site Natura 2000.

INTERET ECOLOGIQUE

Ces prairies restent riches en espèces végétales (dont la Stellaire des marais, espèce protégée), et lorsqu'ils sont continus sur des surfaces conséquentes, offrent des lieux de nidification, de repos ou de refuge pour un certain nombre d'espèces animales. Ils sont cependant moins propices à la nidification du Râle de genêts que les prairies de fauche.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et les contrats Natura 2000 (Mesures spécifiques généralement adaptées à des milieux difficilement valorisables par l'agriculture ou la sylviculture).

En outre, Natura 2000 ne se substituera pas aux textes de lois et règlements français, la procédure s'appuiera sur le cadre légal national existant.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, sera un moyen pour garantir la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF A – Conserver les prairies naturelles inondables et le bocage associé en conciliant rentabilité et qualité écologique

Si l'objectif prioritaire sur les prairies reste la stabilisation voire l'accroissement de leur surface actuelle, une priorité sera donnée aux moyens contribuant à favoriser la biodiversité et le développement de la flore et de l'avifaune prairiales. Un effort pour maintenir et encourager les pratiques mixtes de fauche et de pâture sera à privilégier.

En complément, une démarche incitative à la reconversion de cultures ou de peupleraies en prairie pourra être menée sur les parcelles qui contribuent le plus au morcellement des grandes entités prairiales.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

A-pra1a ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage avec réduction de la fertilisation

A-pra1b ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage

A-pra2a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra2b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra3a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet

A-pra3b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet

A-pra3c ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 août (bandes refuges)

A-pra4 ⇒ Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie

A-pra5 ⇒ Gestion écologique des zones d'expansion de crues (= nettoyage des prairies)

A-pra6 ⇒ Non utilisation de milieux fragiles

A-pra7a ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable (zones inondables et zones humides)

A-pra7b ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable avec absence de fertilisation (zones inondables et zones humides)

A-pra8 ⇒ Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

A-pra9 ⇒ Reconversion des terres arables en herbages extensifs

A-pra10 ⇒ Utilisation d'une barre d'effarouchement pendant la fauche

A-pra11 ⇒ Pour les boisements à base d'essences non autochtones* isolés en milieu ouvert, mise en place d'un programme d'incitation à la reconversion en prairies

FON ⇒ Veille et maîtrise foncières

REG ⇒ Réglementation des boisements : Aide à la mise en place ou à la réactualisation d'une réglementation des boisements dans les communes du site

A-hai1 ⇒ Plantation et entretien d'une haie et pose d'une clôture pour mise en défens

A-hai2 ⇒ Réhabilitation de haies

A-hai3 ⇒ Entretien des haies

Site Natura 2000 « Vallée de la Saône » n° FR 43 01 342

FICHE de SYNTHÈSE N° 8
PRAIRIES À RAY-GRASS

Type d'enjeux :

Diversité floristique moyenne

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIÉS

38.111 : Pâturages à Ray-grass

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : niveau topographique supérieur, sur les bourrelets sableux drainants du bord de Saône

Association végétale : *Lolio perenne* - *Cynosuretum cristati* Br.-Bl. & De Leeuw 36 (Prés eutrophes à Ivraie vivace)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Ivraie vivace (*Lolium perenne*)
Fétuque rouge (*Festuca rubra*)
Crételle des prés (*Cynosurus cristatus*)
Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*)
Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*)
Achillée millefeuilles (*Achillea millefolium*)
grand Plantain (*Plantago major*)
Cirse des champs (*Cirsium arvense*)
Trèfle rampant (*Trifolium repens*)
Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)
Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*)
Oseille crépue (*Rumex crispus*)
Laîche hérissée (*Carex hirta*)
Fléole des prés (*Phleum pratense*)



Photo : Philippe MONDELET

VARIATIONS DE L'HABITAT

Sous-association mésoxérophile à Fétuque rouge et Renoncule bulbeuse
Sous-association mésophile typique
Sous-association mésohygrophile à Vulpin des prés
Groupement surpiétiné mésophile : *Lolio perenne* – *Plantaginetum majoris* Berger 36 le long des clôtures ou aux abords des entrées de pâtures

ÉVOLUTION DE L'HABITAT

Dérive du pâturage de l'arrhénathéraie alluviale
Évolue par un pâturage accru vers le *Lolio-Plantaginetum*

INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DE L'HABITAT

Comparé à l'arrhénathéraie alluviale, le pré eutrophe à Ivraie vivace n'occupe pas de grandes superficies au sein du lit majeur, voué essentiellement à la prairie de fauche, couplée généralement à un pacage automnal. Il colonise les points topographiques les plus élevés, d'où il dérive, par pâturage, de l'arrhénathéraie.

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

La diversité floristique de ces prairies pâturées est plus faible que celle des prairies de fauche de l'arrhénathéraie alluviale, qui occupe des superficies plus importantes au sein du lit majeur du cours moyen de la Saône.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et les contrats Natura 2000 (Mesures spécifiques généralement adaptées à des milieux difficilement valorisables par l'agriculture ou la sylviculture).

En outre, Natura 2000 ne se substituera pas aux textes de lois et règlements français, la procédure s'appuiera sur le cadre légal national existant.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, sera un moyen pour garantir la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF A – Conserver les prairies naturelles inondables et le bocage associé en conciliant rentabilité et qualité écologique

Si l'objectif prioritaire sur les prairies reste la stabilisation voire l'accroissement de leur surface actuelle, une priorité sera donnée aux moyens contribuant à favoriser la biodiversité et le développement de la flore et de l'avifaune prairiales. Un effort pour maintenir et encourager les pratiques mixtes de fauche et de pâture sera à privilégier.

En complément, une démarche incitative à la reconversion de cultures ou de peupleraies en prairie pourra être menée sur les parcelles qui contribuent le plus au morcellement des grandes entités prairiales.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

A-pra1a ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage avec réduction de la fertilisation

A-pra1b ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage

A-pra2a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra2b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra3a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet

A-pra3b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet

A-pra3c ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 août (bandes refuges)

A-pra4 ⇒ Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie

A-pra5 ⇒ Gestion écologique des zones d'expansion de crues (= nettoyage des prairies)

A-pra6 ⇒ Non utilisation de milieux fragiles

A-pra7a ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable (zones inondables et zones humides)

A-pra7b ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable avec absence de fertilisation (zones inondables et zones humides)

A-pra8 ⇒ Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

A-pra9 ⇒ Reconversion des terres arables en herbages extensifs

A-pra10 ⇒ Utilisation d'une barre d'effarouchement pendant la fauche

A-pra11 ⇒ Pour les boisements à base d'essences non autochtones* isolés en milieu ouvert, mise en place d'un programme d'incitation à la reconversion en prairies

FON ⇒ Veille et maîtrise foncières

REG ⇒ Réglementation des boisements : Aide à la mise en place ou à la réactualisation d'une réglementation des boisements dans les communes du site

A-hai1 ⇒ Plantation et entretien d'une haie et pose d'une clôture pour mise en défens

A-hai2 ⇒ Réhabilitation de haies

A-hai3 ⇒ Entretien des haies

FICHE de SYNTHÈSE N° 9
PRAIRIES DE BOURRELET
IRREGULIEREMENT INONDEES

Type d'enjeux :

Richesse floristique élevée
 Habitats très favorables aux invertébrés
 Valeur fourragère

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude	38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes	X

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : niveau topographique supérieur, sur les bourrelets sableux drainants du bord de Saône

Association végétale : *Colchico autumnalis* – *Festucetum pratensis*
 Duvigneaud 58 (Arrhénatériaies alluviales à Colchiques)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Fromental (<i>Arrhenaterum elatius</i>)	Houlque laineuse (<i>Holcus lanata</i>)
Scabieuse des prés (<i>Scabiosa pratensis</i>)	Berce des prés (<i>Heracleum sphondylium</i>)
Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>)	Crépide bisannuelle (<i>Crepis biennis</i>)
Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>)	Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>)
Brome érigé (<i>Bromus erectus</i>)	Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)
Avoine dorée (<i>Trisetum flavescens</i>)	Oseille des prés (<i>Rumex acetosa</i>)
Euphorbe verruqueuse (<i>Euphorbia verrucosa</i>)	Brome mou (<i>Bromus mollis</i>)
Luzule des champs (<i>Luzula campestris</i>)	Knautie des champs (<i>Knautia arvensis</i>)
Pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>)	Colchique d'automne (<i>Colchicum autumnale</i>)
petite Pimprenelle (<i>Sanguisorba minor</i>)	Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>)
Pâturin des prés (<i>Poa pratensis</i>)	Epiaire officinale (<i>Stachys officinalis</i>)

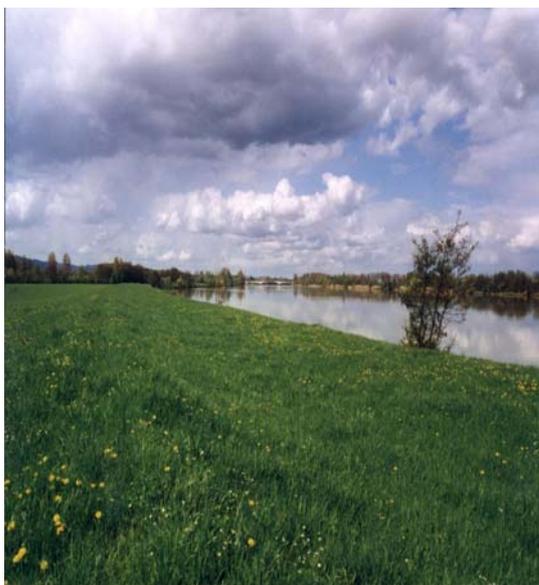


Photo : Nicolas TERREL

VARIATIONS DE L'HABITAT

Sous-association mésotrophe à Epiaire officinale, Succise des prés et Luzule des champs

Sous-association typique

Sous-association eutrophe à Berce des prés et Brome mou

EVOLUTION DE L'HABITAT

Dérive probablement directement du défrichement des formes les plus sèches d'aulnaies-frênaies

Evolution par amélioration trophique de la sous-association mésotrophe à la sous-association eutrophe

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Groupement de bonne valeur fourragère, il entre cependant en compétition avec les cultures pour ces bonnes conditions stationnelles.

INTERET ECOLOGIQUE

Cet habitat prioritaire peu hygrophile est très riche en espèces et offre une structure verticale complexe favorable à l'entomofaune.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et les contrats Natura 2000 (Mesures spécifiques généralement adaptées à des milieux difficilement valorisables par l'agriculture ou la sylviculture).

En outre, Natura 2000 ne se substituera pas aux textes de lois et règlements français, la procédure s'appuiera sur le cadre légal national existant.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, sera un moyen pour garantir la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF A – Conserver les prairies naturelles inondables et le bocage associé en conciliant rentabilité et qualité écologique

Si l'objectif prioritaire sur les prairies reste la stabilisation voire l'accroissement de leur surface actuelle, une priorité sera donnée aux moyens contribuant à favoriser la biodiversité et le développement de la flore et de l'avifaune prairiales. Un effort pour maintenir et encourager les pratiques mixtes de fauche et de pâture sera à privilégier.

En complément, une démarche incitative à la reconversion de cultures ou de peupleraies en prairie pourra être menée sur les parcelles qui contribuent le plus au morcellement des grandes entités prairiales.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

A-pra1a ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage avec réduction de la fertilisation

A-pra1b ⇒ Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage

A-pra2a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra2b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet et récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie (fauche centrifuge)

A-pra3a ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 1^o juillet

A-pra3b ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 juillet

A-pra3c ⇒ Utilisation tardive de la parcelle au 15 août (bandes refuges)

A-pra4 ⇒ Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie

A-pra5 ⇒ Gestion écologique des zones d'expansion de crues (= nettoyage des prairies)

A-pra6 ⇒ Non utilisation de milieux fragiles

A-pra7a ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable (zones inondables et zones humides)

A-pra7b ⇒ Gestion contraignante d'un milieu remarquable avec absence de fertilisation (zones inondables et zones humides)

A-pra8 ⇒ Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

A-pra9 ⇒ Reconversion des terres arables en herbages extensifs

A-pra10 ⇒ Utilisation d'une barre d'effarouchement pendant la fauche

A-pra11 ⇒ Pour les boisements à base d'essences non autochtones* isolés en milieu ouvert, mise en place d'un programme d'incitation à la reconversion en prairies

FON ⇒ Veille et maîtrise foncières

REG ⇒ Réglementation des boisements : Aide à la mise en place ou à la réactualisation d'une réglementation des boisements dans les communes du site

A-hai1 ⇒ Plantation et entretien d'une haie et pose d'une clôture pour mise en défens

A-hai2 ⇒ Réhabilitation de haies

A-hai3 ⇒ Entretien des haies

Site Natura 2000 « Vallée de la Saône » n° FR 43 01 342

FICHE de SYNTHÈSE N° 10
VEGETATIONS ENRACINEES FLOTTANTES
A NENUPHARS ET POTAMOTS

Type d'enjeux :

Flore remarquable
Reproduction des poissons
Invertébrés

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIES

22.43 : Végétations enracinées
flottantes

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : eaux calmes et moyennement profondes des mares et bras morts, niveau trophique moyen

Association végétale : *Potamogetonetalia pectinati* Koch 26 (groupements flottants à nénuphars et potamots)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*)...

Potamot nageant (*Potamogeton natans*)

Potamot luisant (*Potamogeton lucens*)...

Etoile d'eau des étangs (*Callitriche stagnatilis*)

Etoile d'eau en crochet (*Callitriche hamulata*)...

Hottonie des marais (*Hottonia palustris*)

Faux-nénuphar (*Nymphoides peltata*)

Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*)

Naïade marine (*Najas marina*)



Photo : ENC

VARIATIONS DE L'HABITAT

Groupements à Potamot (*Potamogetonion pusilli* Koch 26)

Groupements à Nénuphar (*Nymphaeion albae* Oberdorfer 57)

Groupements à Callitriche (*Ranunculion aquatilis* Passarge 64) en eau moins profonde

EVOLUTION

Evolution par apports nutritifs vers des associations hypertrophes riches en lentilles d'eau

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Négligeable

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat à forte richesse patrimoniale pour la flore (plusieurs espèces protégées : Hottonie des marais, Faux nénuphar, Butome en ombelles et Naïade marine) et pour la faune (habitat important pour la reproduction des poissons et abritant divers invertébrés rares).

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD, les MAE hors CAD et les contrats Natura 2000.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, garantira la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF B – Maintenir ou améliorer la fonctionnalité et la qualité écologique des connexions et des annexes aquatiques

L'objectif B sera d'abord :

- ✓ d'encourager une gestion conservatoire des habitats patrimoniaux,
- ✓ d'améliorer voire de rétablir, par des pratiques ou aménagements adaptés, le fonctionnement de ces deux types d'habitats aquatiques en cas de fortes perturbations,
- ✓ de veiller au maintien des échanges entre le lit mineur et les milieux aquatiques annexes et connexes.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

B-ana1 ⇒ Création et entretien d'une mare

B-ana1 ⇒ Restauration de mares, points d'eau

B-ana3 ⇒ Entretien de mares ou points d'eau

B-ana4 ⇒ Entretien adaptés des baissières, biefs et autres connexions

FICHE de SYNTHÈSE N° 11
**PLANS D'EAU A LENTILLES ET
 HYDROCHARIS**

Type d'enjeux :

Flore remarquable
 Habitats favorables à la reproduction des oiseaux
 Amphibiens
 Invertébrés

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottants	22.41 : Végétations flottant librement	X

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : eaux stagnantes peu profondes des mares et bras morts, eutrophes à hypertrophes

Association végétale : Lemneta minoris Schwabe-Braun & Tüxen 81 (groupements flottants libres)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Lentille gibbeuse (*Lemna gibba*)
 petite Lentille d'eau (*Lemna minor*)
 Hydrocharis des grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*)
 Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*)
 Stratiotès faux-aloès (*Stratiotes aloides*)



Photo : Nicolas TERREL

VARIATIONS DE L'HABITAT

Groupements à Hydrocharis (*Hydrocharition morsi-ranae* Oberdorfer 57, code corine 22.412), qui seul est prioritaire.
 Groupements à Spirodèles (*Lemnon gibbae* Tüxen & Schwabe-Braun 81, code corine 22.411)

EVOLUTION DE L'HABITAT

Evolution par dystrophie suite à des apports trop importants de nutriments, évolution du groupement à Hydrocharis vers le groupement à Spirodèles

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Négligeable

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire prioritaire, le groupement à Hydrocharis abrite une flore remarquable (deux espèces protégées : l'Hydrocharis des grenouilles et le Stratiotès faux-aloès) et constitue un habitat important pour la reproduction de nombreux animaux (Amphibiens, Poissons, Odonates). Il occupe une surface d'environ 11,5 hectares sur l'ensemble du périmètre Natura 2000.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD, les MAE hors CAD et les contrats Natura 2000.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, garantira la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF B – Maintenir ou améliorer la fonctionnalité et la qualité écologique des connexions et des annexes aquatiques

L'objectif B sera d'abord :

- ✓ d'encourager une gestion conservatoire des habitats patrimoniaux,
- ✓ d'améliorer voire de rétablir, par des pratiques ou aménagements adaptés, le fonctionnement de ces deux types d'habitats aquatiques en cas de fortes perturbations,
- ✓ de veiller au maintien des échanges entre le lit mineur et les milieux aquatiques annexes et connexes.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

B-ana1 ⇒ Création et entretien d'une mare

B-ana1 ⇒ Restauration de mares, points d'eau

B-ana3 ⇒ Entretien de mares ou points d'eau

B-ana4 ⇒ Entretien adaptés des baissières, biefs et autres connexions

Site Natura 2000 « Vallée de la Saône » n° FR 43 01 342

FICHE de SYNTHÈSE N° 12
FOSSÉS A GLYCERIE ET RUBANIER

Type d'enjeux :

Invertébrés

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIÉS

53.142 : Communautés à Rubanier négligé

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : eaux courantes à faiblement courantes des fossés

Association végétale : *Sparganio neglecti* – *Glycerion fluitantis*
Braun-Blanquet & Sissingh 42
(Groupements amphibies à Glycérie flottante)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*)
Rubanier négligé (*Sparganium neglectum*)
Berle dressée (*Berula erecta*)



Photo : ENC

VARIATIONS DE L'HABITAT

EVOLUTION DE L'HABITAT

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Négligeable

INTERET ECOLOGIQUE

Cette végétation a une importante fonction d'interface, notamment pour l'émergence des insectes aquatiques

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CAD, les MAE hors CAD et les contrats Natura 2000.

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, garantira la pérennité des habitats en place.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF B – Maintenir ou améliorer la fonctionnalité et la qualité écologique des connexions et des annexes aquatiques

L'objectif B sera d'abord :

- ✓ d'encourager une gestion conservatoire des habitats patrimoniaux,
- ✓ d'améliorer voire de rétablir, par des pratiques ou aménagements adaptés, le fonctionnement de ces deux types d'habitats aquatiques en cas de fortes perturbations,
- ✓ de veiller au maintien des échanges entre le lit mineur et les milieux aquatiques annexes et connexes.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

B-ana1 ⇒ Création et entretien d'une mare

B-ana1 ⇒ Restauration de mares, points d'eau

B-ana3 ⇒ Entretien de mares ou points d'eau

B-ana4 ⇒ Entretien adaptés des baissières, biefs et autres connexions

FICHE de SYNTHÈSE N° 13
ROSELIÈRES HAUTES

Type d'enjeux :

Habitats favorables à la reproduction des oiseaux
Flore remarquable

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIÉS

53.11 : Phragmitaies

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : ceintures le long des rives en pente douce, eaux stagnantes ou très faiblement courantes, niveau d'eau relativement stable

Association végétale : *Phragmiton australis* Koch 26 (Roselières)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Roseau commun (*Phragmites australis*)
Iris des marais (*Iris pseudacorus*)
Massette à large feuille (*Typha latifolia*)
Rubanier dressé (*Sparganium erectum*)
Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*)



Photo : Nicolas. TERREL

VARIATIONS DE L'HABITAT

Variantes plus ou moins appauvries, parfois monospécifiques.

EVOLUTION DE L'HABITAT

Tendance à l'atterrissement par accumulation de matière organique et régression liée à une forte sensibilité aux stress mécaniques aggravée par l'eutrophisation.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Négligeable

INTERET ECOLOGIQUE

L'importance des phragmitaies, qui sont aujourd'hui peu répandues dans le Val de Saône, tient principalement dans leur apport à la structuration du milieu. Celle-ci est importante pour la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux, certaines étant fortement menacées : fauvettes aquatiques comme la Rousserolle turdoïde, Blongios nain... Elles peuvent en outre abriter le Butome en ombelles, protégé au niveau régional.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CTE et les contrats Natura 2000 (MAE hors CTE).

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, garantira la pérennité des habitats en place.

En outre, l'entretien des bords de Saône du côté du chemin de halage appartient à VNF. Il est donc proposé d'intégrer les préconisations de gestion énoncées ici, dans les interventions annuelles d'entretien réalisés par VNF.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF C – Maintenir, voire accroître la surface des roselières (milieux herbacés hygrophiles) et adapter leur gestion aux enjeux ornithologiques correspondants

L'objectif C sera d'abord :

- ✓ d'encourager une gestion conservatoire des habitats existants,
- ✓ de rétablir le fonctionnement hydraulique si nécessaire

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

C-ros ⇒ Adapter la gestion des roselières aux enjeux ornithologiques correspondants

FICHE de SYNTHÈSE N° 14
ROSELIERES BASSES

Type d'enjeux :

Invertébrés
Flore remarquable

CODE NATURA 2000

CODE CORINE BIOTOPES

HABITATS ASSOCIÉS

53.14 : Roselières basses

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

Conditions écologiques : ceintures le long des rives, en situation intermédiaire entre phragmitaies et cariçaies dans les séries d'atterrissement. eaux peu profondes et fluctuantes, émerision estivale régulière.

Association végétale : *Oenanthion aquaticae* Hejny 48 (Roselières basses)

Composition floristique : phytocénose caractéristique

Cresson amphibie (*Rorippa amphibia*)
Alisma plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*)
Sagittaire à feuilles en flèche (*Sagittaria sagittifolia*)
Rubanier émergé (*Sparganium emersum*)
Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*) (rare dans la val de Saône)
Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*)



Photo :Nicolas TERREL

VARIATIONS DE L'HABITAT

Groupement aquatique à Sagittaire et Rubanier émergé (*Sagittario sagittifoliae – Sparganietum emersi* Tüxen 53, code Corine 53.14)

Groupement amphibie à oenanthe aquatique (*Oenanthe aquaticae – Rorippetum amphibiae* Lohmeyer 50, code corine 53.146)

EVOLUTION DE L'HABITAT

Succède à la phragmitaie dans les séries d'atterrissement

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Négligeable

INTERET ECOLOGIQUE

Les roselières basses peuvent également abriter le Butome en ombelles, espèce protégée dans la région. C'est un milieu de reproduction important pour de nombreux animaux et en particulier des invertébrés.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La procédure Natura 2000 est basée sur le volontariat et s'appuie donc sur une gestion contractuelle des habitats naturels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau dispositif que ceux existant déjà en agriculture : les CTE et les contrats Natura 2000 (MAE hors CTE).

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, garantira la pérennité des habitats en place.

En outre, l'entretien des bords de Saône du côté du chemin de halage appartient à VNF. Il est donc proposé d'intégrer les préconisations de gestion énoncées ici, dans les interventions annuelles d'entretien réalisés par VNF.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF C – Maintenir, voire accroître la surface des roselières (milieux herbacés hygrophiles) et adapter leur gestion aux enjeux ornithologiques correspondants

L'objectif C sera d'abord :

- ✓ d'encourager une gestion conservatoire des habitats existants,
- ✓ de rétablir le fonctionnement hydraulique si nécessaire

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

C-ros ⇒ Adapter la gestion des roselières aux enjeux ornithologiques correspondants

FICHE de SYNTHÈSE N° 15

FORETS INONDABLES A CHENES, ORMES
ET FRENES

Type d'enjeux :

Forte richesse patrimoniale floristique
Régulation du régime hydrologique
Qualité des nappes phréatiques

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
91F0 : Forêts mixtes de Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus, Fraxinus excelsior ou angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulménion minoris)	44.4 : Frênaie-ormaie des bords de Saône hydrocline à hygrophile	Bras morts, prairies inondables, mégaphorbiaies, roselières, saulaies, aulnaies-frênaies

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Type de sol** : Brun alluvial limono-argileux (fluviosol)

- **Association végétale** : Ulmo-Fraxinetum angustifoliae

- **Composition floristique (phytocénose caractéristique)** :

Strate arborescente	Strate arbustive	Strate herbacée
Chêne pédonculé Frêne élevé et hybrides Frêne oxyphyllé Orme lisse Orme champêtre Erable champêtre Aulne	Fusain d'Europe Aubépine épineuse Cornouiller sanguin Troène Coudrier Viornes Ronce bleuâtre	Laîche maigre Laîche à épis espacés Circé de Paris Reine des prés Canche cespiteuse Lierre terrestre Benoite commune



Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION –AUTRES ETATS

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase pionnière	7	0,5	Moyen
Phase post pionnière	128	10,0	Assez bon
Phase mature	868	67,8	Bon
Peupleraie extensive	275,5	21,5	Moyen
Plantation résineuse	1,8	0,2	Médiocre
Total habitat potentiel	1280,3	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

→ A ce type d'habitat s'apparentent 212 km de formations riveraines représentant 71% du linéaire diagnostiqué (ripisylves). L'état mature ne représente que 22%.

① Peuplements mélangés en conversion issus du traitement en taillis sous futaie dominés par chêne pédonculé et frênes sur strate arbustive luxuriante. Sous étage de charme persistant en variante hydrocline. Maintien observable d'arbres morts et de plages de vieillissement.

② Futaie régulière aux stades juvéniles, traitée par parcelle ou partie de parcelle. Essences prépondérantes : chêne pédonculé et/ou frênes, en mélange avec ormes et érables, charme, aulne.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Ces écosystèmes présentent un fort potentiel de production forestière en bois d'œuvre de qualité. Déterminant dans la régulation du régime hydrologique et la qualité des nappes phréatiques, son fonctionnement dépend de l'inondabilité du milieu.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire à forte richesse patrimoniale tant en terme floristique (frêne oxyphyllé en aval de Gray, orme lisse relictuel, laîche maigre) que faunistique (crapaud sonneur, etc.). A l'état relictuel sur la partie aval du cours de la Saône, ce type d'habitat est bien représenté sur le site Vallée de la Saône (59% du domaine boisé).

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier :

- les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics
- les orientations régionales forestières
- les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités
- les aménagements forestiers
- les plans simples de gestion

Sur les forêt publiques :

La principale orientation sur ces forêt publiques est la poursuite du traitement actuelle en futaie régulière. A plus long terme, une évolution vers le traitement en futaie irrégulière (par parquets, par bouquets ou éventuellement pied à pied) plus en cohérence avec les enjeux de biodiversité et de conservation n'est cependant pas à exclure.

Sur les forêt privées :

✂ La macro-propriété :

Les résultats sont prometteurs d'une volonté suivie d'intégration des concepts de protection des milieux et des espèces.

✂ La micro-propriété :

La sensibilité de chacun au système d'aide en place et les affinités avec l'état boisé projettent ces micro parcelles et leurs propriétaires vers des objectifs différents.

Concernant les plantations de peupliers attenantes ou incluses dans des forêts alluviales, on recherchera une gestion adaptée afin de favoriser un retour de l'état à privilégier par les cahiers d'habitat. Pour les parcelles non attenantes, on se reportera aux mesures concernant les terres agricoles.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF D - Conserver les forêts alluviales inondables en conciliant rentabilité et qualité écologique.

Pour les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires identifiés sur le site :

- ① Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil se confondent (pas ou peu de différence entre l'habitat générique et le sous-type, ou variante), l'objectif principal sera de maintenir la gestion en place.
- ② Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil sont différents (l'habitat d'intérêt communautaire est alors en général minoritaire et à un stade peu évolué), l'objectif principal sera d'inciter les propriétaires à orienter leur gestion vers un retour de l'habitat d'accueil identifiable, comme préconisé par les cahiers d'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

D-for1 ⇒ Maintenir ou améliorer la gestion de la foret alluviale inondable

D-for2 ⇒ Création d'îlots de vieillissement ou d'îlots de sénescence si l'habitat est suffisamment étendu

D-for3 ⇒ Réserver des arbres pour la biodiversité

D-for4 ⇒ Recenser puis entretenir les mares intraforestières

FICHE de SYNTHÈSE N° 16

CHENAIE PEDONCULEE CALCICOLE A
ACIDICLINE A PRIMEVERE

Type d'enjeux :

Essentiellement mares intra-forestières

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
9160 – Chênaie pédonculée ou chênaie charmaie sub atlantique et médio européenne du Carpinion betuli.	41.24 * Chênaie pédonculée calcicole à acidiline à Primevère (rare)	Habitats aquatiques (mares), forêts alluviales, hêtraies-chênaies acidiclinales ou neutrophiles

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Compartment stationnel** : Système des basses terrasses- **Type de sol** : Brun lessivé à pseudogley limono-sableux (luvisol)- **Association végétale** : Poa chaixi-Quercetum roboris- **Composition floristique (phytocénose caractéristique) :**

<i>Strate arborescente</i>	<i>Strate arbustive</i>	<i>Strate herbacée</i>
Chêne pédonculé Frêne élevé et hybrides Merisier Charme Tilleul à petites feuilles Bouleau Erable champêtre Aulne	Fusain d'Europe Aubépine épineuse Cornouiller sanguin Troène Coudrier Chèvrefeuille des bois Ronce	Pâturin de Chaix Primevère élevée Laïche des bois Reine des prés Canche cespiteuse Lierre terrestre Oxalide



Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION – AUTRES ETATS

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase pionnière	22,4	13,5	Moyen
Phase mature	111	68,5	Bon
Peupleraie extensive	19,6	12	Moyen
Plantation résineuse	9,7	6,0	Médiocre
Total habitat potentiel	162,7	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

① Peuplements mélangés en conversion issus du traitement en taillis sous futaie dominés par chêne pédonculé (80%) avec un cortège d'accompagnement composé de quelques frênes, merisiers, bouleaux, tilleuls et rarement de l'érable sycomore. Le sous étage de charme/tilleul est omniprésent.

② Futaie régulière aux stades juvéniles, traitée par parcelle ou partie de parcelle. Essences prépondérantes : chêne pédonculé, en mélange avec la strate arborescente du milieu.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Les potentialités forestières sont satisfaisantes. Le caractère hydromorphe des substrats les rend sensibles aux travaux d'exploitations.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire répandu sur le système des basses terrasses. La communauté floristique reste banale. Un système de mares intra forestières est présent en forêt communale de Rigny...

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier :

- les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics
- les orientations régionales forestières
- les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités
- les aménagements forestiers
- les plans simples de gestion

Sur les forêt publiques :

La principale orientation sur ces forêt publiques est la poursuite du traitement actuelle en futaie régulière. A plus long terme, une évolution vers le traitement en futaie irrégulière (par parquets, par bouquets ou éventuellement pied à pied) plus en cohérence avec les enjeux de biodiversité et de conservation n'est cependant pas à exclure.

Sur les forêt privées :

✂ La macro-propriété :

Les résultats sont prometteurs d'une volonté suivie d'intégration des concepts de protection des milieux et des espèces.

✂ La micro-propriété :

La sensibilité de chacun au système d'aide en place et les affinités avec l'état boisé projettent ces micro parcelles et leurs propriétaires vers des objectifs différents.

Concernant les plantations de peupliers attenantes ou incluses dans des forêts alluviales, on recherchera une gestion adaptée afin de favoriser un retour de l'état à privilégier par les cahiers d'habitat. Pour les parcelles non attenantes, on se reportera aux mesures concernant les terres agricoles.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF D - Conserver les forêts alluviales inondables en conciliant rentabilité et qualité écologique.

Pour les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires identifiés sur le site :

① Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil se confondent (pas ou peu de différence entre l'habitat générique et le sous-type, ou variante), l'objectif principal sera de maintenir la gestion en place.

② Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil sont différents (l'habitat d'intérêt communautaire est alors en général minoritaire et à un stade peu évolué), l'objectif principal sera d'inciter les propriétaires à orienter leur gestion vers un retour de l'habitat d'accueil identifiable, comme préconisé par les cahiers d'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

D-for1 ⇒ Maintenir ou améliorer la gestion de la foret alluviale inondable

D-for2 ⇒ Création d'îlots de vieillissement ou d'îlots de sénescence si l'habitat est suffisamment étendu

D-for3 ⇒ Réserver des arbres pour la biodiversité

D-for4 ⇒ Recenser puis entretenir les mares intraforestières

FICHE de SYNTHÈSE N° 17
VIEILLES CHÊNAIES ACIDIPHILES DES
PLAINES SABLONNEUSES

Type d'enjeux :

Habitat communautaire limité dans l'espace

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIÉS
9190 – Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus Robur</i> .	41.51 Chênaie pédonculée à Molinie bleue	Aulnaie marécageuse, forêts alluviales, hêtraies-chênaies acidiphiles.

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Compartment stationnel** : Système des basses terrasses
- **Type de sol** : Sol lessivé à pseudogley sableux (rédoxisol)
- **Association végétale** : *Molinio Quercetum roboris*
- **Composition floristique (phytocénose caractéristique) :**

<i>Strate arborescente</i>	<i>Strate arbustive</i>	<i>Strate herbacée</i>
Chêne pédonculé Chêne sessile Bouleau verruqueux Aulne Tremble	Bourdaie Saule à oreillettes Chèvrefeuille des bois	Molinie bleue Germandrée scorodaine Canche flexueuse Crin végétal



Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION –AUTRES ETATS

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase mature	13,8	88,5	Bon
Plantation résineuse	1,8	11,5	Médiocre
Total habitat potentiel	15,6	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

Peuplements mélangés en conversion issus du traitement en taillis sous futaie dominés par chêne pédonculé (80%) avec quelques bouleaux verruqueux. La strate arbustive se limite de par les conditions édaphiques à bourdaie, saule à oreillettes, callune et chèvrefeuille.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

La sensibilité du substrat au tassement et la réactivité de la molinie à l'ouverture du couvert caractérisent cet habitat. Sa mise en régénération s'avère difficile.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire limité dans l'espace et localisé en forêt communale de Faverney. La communauté floristique est très pauvre.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier :

- les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics
- les orientations régionales forestières
- les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités
- les aménagements forestiers
- les plans simples de gestion

Sur les forêt publiques :

La principale orientation sur ces forêt publiques est la poursuite du traitement actuelle en futaie régulière. A plus long terme, une évolution vers le traitement en futaie irrégulière (par parquets, par bouquets ou éventuellement pied à pied) plus en cohérence avec les enjeux de biodiversité et de conservation n'est cependant pas à exclure.

Sur les forêt privées :

✂ La macro-propriété :

Les résultats sont prometteurs d'une volonté suivie d'intégration des concepts de protection des milieux et des espèces.

✂ La micro-propriété :

La sensibilité de chacun au système d'aide en place et les affinités avec l'état boisé projettent ces micro parcelles et leurs propriétaires vers des objectifs différents.

Concernant les plantations de peupliers attenantes ou incluses dans des forêts alluviales, on recherchera une gestion adaptée afin de favoriser un retour de l'état à privilégier par les cahiers d'habitat. Pour les parcelles non attenantes, on se reportera aux mesures concernant les terres agricoles.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF D - Conserver les forêts alluviales inondables en conciliant rentabilité et qualité écologique.

Pour les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires identifiés sur le site :

① Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil se confondent (pas ou peu de différence entre l'habitat générique et le sous-type, ou variante), l'objectif principal sera de maintenir la gestion en place.

② Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil sont différents (l'habitat d'intérêt communautaire est alors en général minoritaire et à un stade peu évolué), l'objectif principal sera d'inciter les propriétaires à orienter leur gestion vers un retour de l'habitat d'accueil identifiable, comme préconisé par les cahiers d'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

D-for1 ⇒ Maintenir ou améliorer la gestion de la foret alluviale inondable

D-for2 ⇒ Création d'îlots de vieillissement ou d'îlots de sénescence si l'habitat est suffisamment étendu

D-for3 ⇒ Réserver des arbres pour la biodiversité

D-for4 ⇒ Recenser puis entretenir les mares intraforestières

HÊTRAIE-CHÊNAIE CONTINENTALE A
PATURIN

Type d'enjeu :

Enjeu écologique moindre

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
9130 –Hêtraie chênaie de l'Asperulo Fagetum	41.13 Hêtraie-chênaie continentale acidiclina à mésoacidiphile à Paturin de Chaix	hêtraies-chênaies calcicoles ou neutrophiles, chênaies pédonculées mésoneutrophiles à mésoacidiphiles

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Compartment stationnel** : Système des moyennes et hautes terrasses

- **Type de sol** : Brun brun lessivé à pseudogley limono-sableux à limono argileux (luvisol)

- **Association végétale** : Poa chaixi-Fagetum

- **Composition floristique (phytocénose caractéristique) :**

Strate arborescente	Strate arbustive	Strate herbacée
Hêtre Chêne sessile Chêne pédonculé Merisier Charme Tilleul à petites feuilles Bouleau	Coudrier Chèvrefeuille des bois Ronces Saule marsault	Pâturin de Chaix Laîche fausse brize Laîche des bois Reine des prés Canche cespiteuse Violette de Rivin Oxalide etc.



Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION –AUTRES ETATS

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase pionnière	12,1	5,9	Moyen
Phase mature	21,4	10,3	Bon
Chênaie à charme	137,9	68	Assez bon
Peupleraie extensive	12,1	6,0	Moyen
Plantation résineuse	20	9,8	Médiocre
Total habitat potentiel	203,5	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

- ❶ Peuplements mélangés en conversion issus du traitement en taillis sous futaie dominés par chêne sessile (60%) avec un cortège d'accompagnement composé du hêtre, des merisiers, bouleaux, tilleuls . Le sous étage de charme est omniprésent .
- ❷ Futaie régulière aux stades juvéniles, traitée par parcelle ou partie de parcelle. Essences prépondérantes : chêne sessile et/ou hêtre, en mélange avec la strate arborescente du milieu.
- ❸ Les transformations par enrésinement ou peupleraie (32 ha) résultent de la décennie 70 et ne se sont pas accrues depuis.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Les potentialités forestières sont excellentes pour les essences spontanées. Les études de stations, le traitement en futaie participe à la réhabilitation d'une dynamique sylviculaire favorable au hêtre.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire répandu sur le système des terrasses. La communauté floristique est ordinaire .

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier :

- les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics
- les orientations régionales forestières
- les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités
- les aménagements forestiers
- les plans simples de gestion

Sur les forêt publiques :

La principale orientation sur ces forêt publiques est la poursuite du traitement actuelle en futaie régulière. A plus long terme, une évolution vers le traitement en futaie irrégulière (par parquets, par bouquets ou éventuellement pied à pied) plus en cohérence avec les enjeux de biodiversité et de conservation n'est cependant pas à exclure.

Sur les forêt privées :

✂ La macro-propriété :

Les résultats sont prometteurs d'une volonté suivie d'intégration des concepts de protection des milieux et des espèces.

✂ La micro-propriété :

La sensibilité de chacun au système d'aide en place et les affinités avec l'état boisé projettent ces micro parcelles et leurs propriétaires vers des objectifs différents.

Concernant les plantations de peupliers attenantes ou incluses dans des forêts alluviales, on recherchera une gestion adaptée afin de favoriser un retour de l'état à privilégier par les cahiers d'habitat. Pour les parcelles non attenantes, on se reportera aux mesures concernant les terres agricoles.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF D - Conserver les forêts alluviales inondables en conciliant rentabilité et qualité écologique.

Pour les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires identifiés sur le site :

① Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil se confondent (pas ou peu de différence entre l'habitat générique et le sous-type, ou variante), l'objectif principal sera de maintenir la gestion en place.

② Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil sont différents (l'habitat d'intérêt communautaire est alors en général minoritaire et à un stade peu évolué), l'objectif principal sera d'inciter les propriétaires à orienter leur gestion vers un retour de l'habitat d'accueil identifiable, comme préconisé par les cahiers d'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

D-for1 ⇒ Maintenir ou améliorer la gestion de la forêt alluviale inondable

D-for2 ⇒ Création d'îlots de vieillissement ou d'îlots de sénescence si l'habitat est suffisamment étendu

D-for3 ⇒ Réserver des arbres pour la biodiversité

D-for4 ⇒ Recenser puis entretenir les mares intraforestières

**HÊTRAIE-CHÊNAIE CONTINENTALE
CALCICOLE A NEUTROPHILE A ASPÉRULE
ODORANTE ET MELIQUE UNIFLORE**

Type d'enjeux :

Forte diversité végétale

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIÉS
9130 –Hêtraie chênaie de l'Asperulo Fagetum	41.13 Hêtraie-chênaie continentale calcicole à neutrophile à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	Hêtraies-chênaies continentales acidoclines à mésoacidiphiles ; Erablaies-Tillaies à Scolopendre

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Compartment stationnel** : Frange des plateaux calcaires
- **Type de sol** : Brun eutrophe à légèrement lessivé argilo-limoneux à limono argileux (calcicol)
- **Association végétale** : Galio odorati-Fagetum

- **Composition floristique (phytocénose caractéristique) :**

<i>Strate arborescente</i>	<i>Strate arbustive</i>	<i>Strate herbacée</i>
Hêtre Chêne sessile Merisier Erable champêtre Erable sycomore Frêne Charme Alisiers	Cornouillers sanguin et mâle Coudrier Aubépines épineuse et monogyne Fusain Camerisier Rosier des champs	Aspérule odorante Mélisque uniflore Violette des bois Oxalide Mercuriale pérenne Gouet tacheté Ornithogale des Pyrénées etc.

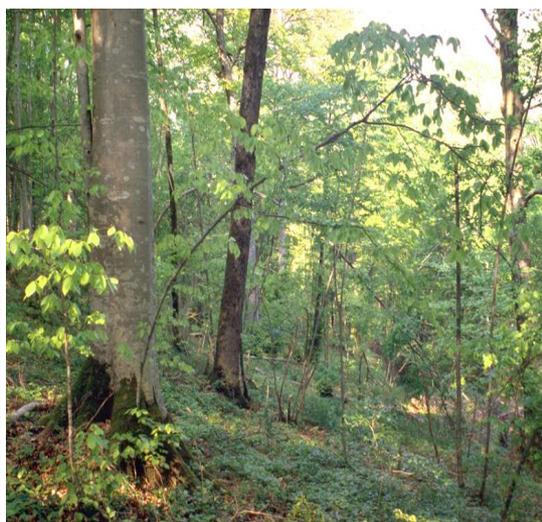


Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION –AUTRES ETATS

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase postpionnière	44,6	72,6	Moyen
Phase mature	5,7	9,3	Bon
Chênaie à charme	11,1	18,1	Assez bon
Total habitat potentiel	61,4	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

- ❶ Peuplements mélangés en conversion issus du traitement en taillis sous futaie dominés par chêne sessile (60%) accompagné d'un spectre dendrologique très ouvert .
- ❷ Futaie régulière au stade jeune futaie, traitée par parcelle ou partie de parcelle .Essences prépondérantes : hêtre et/ou chêne sessile ,en mélange avec la strate arborescente du milieu.
- ❸ Les phases post pionnières correspondent à une étape de reconquête forestière résultant de l'abandon de certaines terres agricoles délaissées sur versant (vignes, pâtis communaux) au début du XXe. Le robinier, le frêne et l'érable champêtre assurent cette étape de colonisation forestière.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

La fertilité des variantes stationnelles dépend donc de la pierrosité et du volume de sol prospectable. L'extinction du traitement en taillis sous futaie, les études de stations, le traitement en futaie participe à la réhabilitation d'une dynamique sylviculaire favorable au hêtre.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire très répandu sur les plateaux calcaires de Haute Saône adjacents au site. La richesse minérale du substrat favorise la diversité végétale. L'alimentation hydrique résulte uniquement du régime pluvial.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier :

- les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics
- les orientations régionales forestières
- les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités
- les aménagements forestiers
- les plans simples de gestion

Sur les forêt publiques :

La principale orientation sur ces forêt publiques est la poursuite du traitement actuelle en futaie régulière. A plus long terme, une évolution vers le traitement en futaie irrégulière (par parquets, par bouquets ou éventuellement pied à pied) plus en cohérence avec les enjeux de biodiversité et de conservation n'est cependant pas à exclure.

Sur les forêt privées :

✂ La macro-propriété :

Les résultats sont prometteurs d'une volonté suivie d'intégration des concepts de protection des milieux et des espèces.

✂ La micro-propriété :

La sensibilité de chacun au système d'aide en place et les affinités avec l'état boisé projettent ces micro parcelles et leurs propriétaires vers des objectifs différents.

Concernant les plantations de peupliers attenantes ou incluses dans des forêts alluviales, on recherchera une gestion adaptée afin de favoriser un retour de l'état à privilégier par les cahiers d'habitat. Pour les parcelles non attenantes, on se reportera aux mesures concernant les terres agricoles.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF D - Conserver les forêts alluviales inondables en conciliant rentabilité et qualité écologique.

Pour les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires identifiés sur le site :

① Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil se confondent (pas ou peu de différence entre l'habitat générique et le sous-type, ou variante), l'objectif principal sera de maintenir la gestion en place.

② Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil sont différents (l'habitat d'intérêt communautaire est alors en général minoritaire et à un stade peu évolué), l'objectif principal sera d'inciter les propriétaires à orienter leur gestion vers un retour de l'habitat d'accueil identifiable, comme préconisé par les cahiers d'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

D-for1 ⇒ Maintenir ou améliorer la gestion de la foret alluviale inondable

D-for2 ⇒ Création d'îlots de vieillissement ou d'îlots de sénescence si l'habitat est suffisamment étendu

D-for3 ⇒ Réserver des arbres pour la biodiversité

D-for4 ⇒ Recenser puis entretenir les mares intraforestières

FICHE de SYNTHÈSE N° 20
SAULAIE ARBORESCENTE A SAULE BLANC

Type d'enjeux :

Forte richesse ornithologique patrimoniale
 Régulation des crues
 Stabilisation des berges et îlots

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	44.13 - Saulaie arborescente à Saule blanc	Habitats aquatiques, prairies inondables, mégaphorbiaies, roselières, aulnaies-frênaies

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Type de sol :** Brun alluvial limono-argileux (fluviosol)

- **Association végétale :** *Salicetum albae*

- **Composition floristique (phytocénose caractéristique) :**

<i>Strate arborescente</i>	<i>Strate arbustive</i>	<i>Strate herbacée</i>
Saule blanc Frêne élevé et hybrides Frêne oxyphylle	Saule pourpre Sureau noir	Baldingère Ortie dioïque Phragmite commun Reine des prés Laïche des rives Lierre terrestre Angélique sauvage



Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION –AUTRES ETATS

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase mature	6,6	0,3	Bon
Total habitat potentiel	6,6	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

Peuplements très ponctuels ou en cordon souvent traités en taillis présentant toutes les phases de maturation sur un espace restreint (saulaie arbustive à saulaie blanche) . Maintien observable d'arbres morts et de plages de vieillissement (îles, berges hors accès).

INTERET ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL DE L'HABITAT

Essentiel dans la régulation des crues et la stabilisation des berges et îlots. Participe à la structuration paysagère du lit majeur. Milieu à faible fertilité excluant les essences forestières à bois dur.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire prioritaire à forte richesse patrimoniale en terme ornithologique . Souvent en position d'écotone entre le lit mineur et les milieux terrestres.

Formations riveraines relictuelles (3 km) dans les zones les moins accessibles aux activités.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier (les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics, les orientations régionales forestières, les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités, les aménagements forestiers, les plans simples de gestion) ou en agriculture (les CAD et les contrats Natura 2000).

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, garantira la pérennité des habitats en place.

La préservation de la forêt riveraine passe d'abord par le **maintien et l'entretien régulier de l'existant** conformément aux cahiers techniques de l'agence de l'eau RMC (Agence de l'Eau RMC, 1998) : les objectifs de l'entretien doivent rester modestes et à la mesure des travaux qu'ils vont susciter, c'est à dire des interventions légères (recépage, prévention des embâcles) pour conforter le fonctionnement naturel du cours d'eau.

En cas d'interruption de la forêt linéaire, il serait opportun de **reconquérir** les zones potentiellement les plus intéressantes afin de favoriser un continuum le long de la rivière (corridor écologique végétal).

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre de l'entretien et de préserver localement un espace de liberté, il est conseillé de résoudre le handicap du morcellement de la propriété en procédant à des acquisitions par des collectivités ou des organismes d'intérêt général.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF E – Conserver, voire accroître le linéaire des forêts riveraines (ripisylves).

Pour les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires identifiés sur le site :

① Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil se confondent (pas ou peu de différence entre l'habitat générique et le sous-type, ou variante), l'objectif principal sera de maintenir la gestion en place.

② Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil sont différents (l'habitat d'intérêt communautaire est alors en général minoritaire et à un stade peu évolué), l'objectif principal sera d'inciter les propriétaires à orienter leur gestion vers un retour de l'habitat d'accueil identifiable, comme préconisé par les cahiers d'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

E-rip1 ⇒ Pérenniser l'entretien de la ripisylve lorsque celle-ci est en bon état de conservation

E-rip2 ⇒ Restaurer la ripisylve lorsqu'elle est dans un état de conservation mauvais à moyen

FICHE de SYNTHÈSE N° 21
SAULAIE ARBORESCENTE A SAULE CASSANT

Type d'enjeux :

Forte richesse ornithologique patrimoniale
 Régulation des crues

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	44.13 - Saulaie arborescente à Saule cassant	Habitats aquatiques, prairies inondables, mégaphorbiaies, roselières, frênaies-ormaies, aulnaies-frênaies

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Type de sol :** Brun alluvial limono-argileux (fluviosol), pseudogley, gley (réductisol)

- **Association végétale :** *Salicetum fragilis*

- **Composition floristique (phytocénose caractéristique) :**

<i>Strate arborescente</i>	<i>Strate arbustive</i>	<i>Strate herbacée</i>
Saule cassant Saule blanc	Saule à trois étamines Saule cendré	Baldingère Ortie dioïque Phragmite commun Reine des prés Gaillet grateron Laîche des rives Angélique sauvage



Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION –AUTRES ETATS

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase mature	40,9	99,8	Bon
Peupleraie extensive	0,5	0,2	Moyen
Total habitat potentiel	41,4	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

Peuplements très ponctuels ou en cordon de taillis simple présentant toutes les phases de maturation sur un espace restreint (saulaie arbustive à saulaie *fragilis*). Maintien observable d'arbres morts et de plages de vieillissement (îles, berges hors accès).

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Cet habitat est essentiel dans la régulation des crues et la mosaïque d'habitats de la plaine alluviale.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire prioritaire à forte richesse patrimoniale surtout sous l'aspect ornithologique. Souvent en position d'écotone entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres. Il constitue par ailleurs l'embryon des frênaies-ormaies hygrophyles et des aulnaies-frênaies.

Les formations linéaires forment sur près de 23 km des interfaces en ourlets forestiers ou en cordons au milieu des espaces prairiaux.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier (les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics, les orientations régionales forestières, les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités, les aménagements forestiers, les plans simples de gestion) ou en agriculture (les CAD et les contrats Natura 2000).

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, garantira la pérennité des habitats en place.

La préservation de la forêt riveraine passe d'abord par le **maintien et l'entretien régulier de l'existant** conformément aux cahiers techniques de l'agence de l'eau RMC (Agence de l'Eau RMC, 1998) : les objectifs de l'entretien doivent rester modestes et à la mesure des travaux qu'ils vont susciter, c'est à dire des interventions légères (recépage, prévention des embâcles) pour conforter le fonctionnement naturel du cours d'eau.

En cas d'interruption de la forêt linéaire, il serait opportun de **reconquérir** les zones potentiellement les plus intéressantes afin de favoriser un continuum le long de la rivière (corridor écologique végétal).

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre de l'entretien et de préserver localement un espace de liberté, il est conseillé de résoudre le handicap du morcellement de la propriété en procédant à des acquisitions par des collectivités ou des organismes d'intérêt général.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF E – Conserver, voire accroître le linéaire des forêts riveraines (ripisylves).

Pour les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires identifiés sur le site :

① Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil se confondent (pas ou peu de différence entre l'habitat générique et le sous-type, ou variante), l'objectif principal sera de maintenir la gestion en place.

② Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil sont différents (l'habitat d'intérêt communautaire est alors en général minoritaire et à un stade peu évolué), l'objectif principal sera d'inciter les propriétaires à orienter leur gestion vers un retour de l'habitat d'accueil identifiable, comme préconisé par les cahiers d'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

E-rip1 ⇒ Pérenniser l'entretien de la ripisylve lorsque celle-ci est en bon état de conservation

E-rip2 ⇒ Restaurer la ripisylve lorsqu'elle est dans un état de conservation mauvais à moyen

FICHE de SYNTHÈSE N° 22
AULNAIE- FRENAIE DES SOLS ENGORGES

Type d'enjeux :

Forte richesse patrimoniale à l'égard des amphibiens
 Régulation du régime des eaux
 Qualité des nappes phréatiques

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
91EO - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	44.332 – Aulnaie- frênaie des sols engorgés	Habitats aquatiques, prairies inondables, mégaphorbiaies, roselières, cariçaias, saulaies, frênaies-ormaies hygrophiles, aulnaies marécageuses.

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Compartment stationnel** : Plaine alluviale inondable (frange externe au contact des terrasses ou en retrait du lit mineur)

- **Type de sol** : Gley, amphigley limono-argileux (reductisol)

- **Association végétale** : *Filipendula ulmariae*-*Alnetum*

- **Composition floristique (phytocénose caractéristique) :**

<i>Strate arborescente</i>	<i>Strate arbustive</i>	<i>Strate herbacée</i>
Aulne glutineux Chêne pédonculé (rare) Frêne élevé et hybrides Saule cassant	Saule cendré Houblon Groseillier rouge	Cirse maraîcher Lysimaque vulgaire Circée de Paris Reine des prés Canche cespiteuse Lâche des marais Angélique commune



Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION –AUTRES ETATS

A ce type d'habitat s'apparentent 19 km de formations riveraines

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase postpionnière	5,0	4,5	Assez bon
Phase mature	88,4	62,4	Bon
Peupleraie extensive	48,2	34,1	Moyen
Total habitat potentiel	141,6	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

❶ Peuplements de taillis vieilli dominé par l'aulne glutineux avec quelques chênes pédonculés et frênes au gré des micro variations topographiques . Le caractère optimal de maturation existe dans quelques habitats très engorgés où l'exploitation demeure très difficile.

❷ Les peupleraies extensives introduites dans ce milieu offrent des possibilités de réhabilitation de la dynamique forestière de l'habitat potentiel à partir du sous étage.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Sa position dans le compartiment alluvial lui confère des rôles multiples dans la mosaïque d'habitats, la régulation du régime des eaux, la qualité des nappes phréatiques.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire prioritaire à forte richesse patrimoniale à l'égard de la faune amphibienne en particulier . La durée d'engorgement du milieu est le déterminant écologique essentiel de ce type d'habitat.
 Ce type d'habitat couvre 6,5 % du domaine boisé sur le site Vallée de la Saône.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier (les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics, les orientations régionales forestières, les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités, les aménagements forestiers, les plans simples de gestion) ou en agriculture (les CAD et les contrats Natura 2000).

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, garantira la pérennité des habitats en place.

La préservation de la forêt riveraine passe d'abord par le **maintien et l'entretien régulier de l'existant** conformément aux cahiers techniques de l'agence de l'eau RMC (Agence de l'Eau RMC, 1998) : les objectifs de l'entretien doivent rester modestes et à la mesure des travaux qu'ils vont susciter, c'est à dire des interventions légères (recépage, prévention des embâcles) pour conforter le fonctionnement naturel du cours d'eau.

En cas d'interruption de la forêt linéaire, il serait opportun de **reconquérir** les zones potentiellement les plus intéressantes afin de favoriser un continuum le long de la rivière (corridor écologique végétal).

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre de l'entretien et de préserver localement un espace de liberté, il est conseillé de résoudre le handicap du morcellement de la propriété en procédant à des acquisitions par des collectivités ou des organismes d'intérêt général.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF E – Conserver, voire accroître le linéaire des forêts riveraines (ripisylves).

Pour les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires identifiés sur le site :

① Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil se confondent (pas ou peu de différence entre l'habitat générique et le sous-type, ou variante), l'objectif principal sera de maintenir la gestion en place.

② Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil sont différents (l'habitat d'intérêt communautaire est alors en général minoritaire et à un stade peu évolué), l'objectif principal sera d'inciter les propriétaires à orienter leur gestion vers un retour de l'habitat d'accueil identifiable, comme préconisé par les cahiers d'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

E-rip1 ⇒ Pérenniser l'entretien de la ripisylve lorsque celle-ci est en bon état de conservation

E-rip2 ⇒ Restaurer la ripisylve lorsqu'elle est dans un état de conservation mauvais à moyen

FICHE de SYNTHÈSE N° 23
AULNAIE- FRENAIE DES PETITS
RUISSEAUX A LAICHE PENDANTE

Type d'enjeux :

Habitat communautaire prioritaire à forte richesse patrimoniale
 Rôle prépondérant de vecteur de biodiversité

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
91EO - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	44.332 – Aulnaie- frênaie des petits ruisseaux à laïche pendante.	Prairies inondables, mégaphorbiaies, chênaies pédonculées, hêtraies-chênaies à Mélisque ou Aspérule.

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Compartment stationnel** : Plaine alluviale et système des terrasses (habitat linéaire-petits ruisseaux- ou ponctuel-sources).

- **Type de sol** : Brun alluvial limono-argileux - Gley (fluvisol, réductisol)

- **Association végétale** : Carici remotae-Fraxinetum

- **Composition floristique (phytocénose caractéristique) :**

<i>Strate arborescente</i>	<i>Strate arbustive</i>	<i>Strate herbacée</i>
Aulne glutineux Chêne pédonculé (rare) Frêne élevé et hybrides Saule cassant	Groseille rouge	Laïche espacée Laïche pendante Lysimaque des bois Circée de Paris Reine des prés Laïche des marais Prêle géante



Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION –AUTRES ETATS

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase mature	8,4	75,7	Bon
Plantation résineuse	2,7	24,3	Médiocre
Total habitat potentiel	11,1	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

❶ Peuplements de taillis sous futaie vieilli dominé par l'aulne glutineux avec quelques chêne pédonculés et frênes en fonction du niveau hydrique . Le caractère optimal de maturation existe dans quelques habitats très engorgés où l'exploitation demeure très difficile. L'enrichissement est entrepris par bouquets réguliers à partir d'essences adaptées.

❷ Les quelques hectares de résineux (épicéa, douglas) introduits dans ce milieu et la sylviculture pratiquée ont altéré les possibilités de réhabilitation de la dynamique sylvigénétique de l'habitat potentiel.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

Ses rôles multiples dans la mosaïque d'habitats, la régulation du régime hydrologique, la qualité des nappes phréatiques sont reconnus. Les objectifs de protection et de conservation biologique de cet habitat linéaire doivent être conciliés avec ses fortes potentialités forestières.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire prioritaire à forte richesse patrimoniale . Sa position entre plusieurs compartiments lui confère le rôle prépondérant de vecteur de biodiversité.

Ce type d'habitat est d'une importance spatiale réduite ; 0,5 % du domaine boisé sur le site Vallée de la Saône.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier (les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics, les orientations régionales forestières, les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités, les aménagements forestiers, les plans simples de gestion) ou en agriculture (les CAD et les contrats Natura 2000).

Dans certains cas, l'acquisition foncière, couplée à des contrats de gestion, garantira la pérennité des habitats en place.

La préservation de la forêt riveraine passe d'abord par le **maintien et l'entretien régulier de l'existant** conformément aux cahiers techniques de l'agence de l'eau RMC (Agence de l'Eau RMC, 1998) : les objectifs de l'entretien doivent rester modestes et à la mesure des travaux qu'ils vont susciter, c'est à dire des interventions légères (recépage, prévention des embâcles) pour conforter le fonctionnement naturel du cours d'eau.

En cas d'interruption de la forêt linéaire, il serait opportun de **reconquérir** les zones potentiellement les plus intéressantes afin de favoriser un continuum le long de la rivière (corridor écologique végétal).

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre de l'entretien et de préserver localement un espace de liberté, il est conseillé de résoudre le handicap du morcellement de la propriété en procédant à des acquisitions par des collectivités ou des organismes d'intérêt général.

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF E – Conserver, voire accroître le linéaire des forêts riveraines (ripisylves).

Pour les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires identifiés sur le site :

① Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil se confondent (pas ou peu de différence entre l'habitat générique et le sous-type, ou variante), l'objectif principal sera de maintenir la gestion en place.

② Lorsque les habitats hôtes et habitats d'accueil sont différents (l'habitat d'intérêt communautaire est alors en général minoritaire et à un stade peu évolué), l'objectif principal sera d'inciter les propriétaires à orienter leur gestion vers un retour de l'habitat d'accueil identifiable, comme préconisé par les cahiers d'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

E-rip1 ⇒ Pérenniser l'entretien de la ripisylve lorsque celle-ci est en bon état de conservation

E-rip2 ⇒ Restaurer la ripisylve lorsqu'elle est dans un état de conservation mauvais à moyen

Site Natura 2000 « Vallée de la Saône » n° FR 43 01 342

FICHE de SYNTHÈSE N° 24
ERABLAIE-TILLAIE A SCOLOPENDRE

Type d'enjeux :

Habitat communautaire prioritaire très localisé
Caractère atypique sur le site
Forte diversité végétale
Habitat très favorable aux oiseaux et chiroptères

CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPES	HABITATS ASSOCIES
9180 –Forêts de pente, éboulis ou ravin du Tilion Acerion	41.4 Erablaie-Tillaie à Scolopendre	Hêtraies-chênaies continentales calcicoles à neutrophiles à Aspérule odorante et Mélique uniflore ; forêts alluviales

DESCRIPTEURS ECOLOGIQUES

- **Compartment stationnel** : Frange des plateaux calcaires(éboulis,rupture,front de faille)

- **Type de sol** : Humo calcique (calcisol)

- **Association végétale** : Phyllitido Aceretum

- **Composition floristique (phytocénose caractéristique) :**

<i>Strate arborescente</i>	<i>Strate arbustive</i>	<i>Strate herbacée</i>
Frêne Erable champêtre Erable sycomore Erable plane Tilleul à grandes feuilles	Clématite Cornouillers sanguin et mâle Coudrier Aubépine monogyne Viorne mancienne Camerisier Rosier des champs	Scolopendre Polypode vulgaire Capillaire Lunaire vivace Aconit tue loup Barbe de bouc <i>etc</i>



Photo : Gilles BAILLY

SITUATION DANS PROCESSUS DE MATURATION –AUTRES ETATS

	Ha/ Habitat	% / Habitat potentiel	Etat de Conservation
Phase mature	12,4	100	Bon
Total habitat potentiel	12,4	100	

SYLVOFACIES PREPONDERANTS

Peuplements mélangés ou le frêne et l'érable sycomore prédominant dans un cortège dendrologique composé des espèces précitées. Le coudrier ,dans la strate arbustive et le scolopendre au niveau des herbacées sont très présents.

INTERET ECONOMIQUE DE L'HABITAT

La situation topographique extrême l'exclut de la plupart des activités humaines. L'extraction de minéraux ou la création de nouvelles infrastructures routières en constituent les risques majeurs.

INTERET ECOLOGIQUE

Habitat communautaire prioritaire très localisé et linéaire en front de faille des plateaux calcaires sous-jacents. Au contact de la Saône, cet habitat a un caractère atypique sur le site. La richesse minérale du substrat favorise la diversité végétale. Les anfractuosités de la roche sont autant de niches écologiques pour oiseaux et chiroptères.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

La mise en œuvre du document d'objectifs ne prévoit pas de nouveau texte ou dispositif que ceux existant déjà en milieu forestier :

- les orientations nationales de gestion des collectivités et des établissements publics
- les orientations régionales forestières
- les orientations locales d'aménagement des forêts des collectivités
- les aménagements forestiers
- les plans simples de gestion

OBJECTIF CORRESPONDANT

OBJECTIF F – Maintenir et pérenniser la forêt de pente, d'éboulis ou de ravin

Il s'agit, dans ces forêts peu productives et difficiles à exploiter, de limiter les interventions humaines aux interventions phytosanitaires ou aux interventions permettant de maintenir la biodiversité de l'habitat.

MESURES DE GESTION LIEES A L'HABITAT

F-fra ⇒ Maintenir ou améliorer la gestion de la forêt d'éboulis